

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le

Règlement (CE) n° 2020/878

Bougie à la cire de Soja - Fleur de coton & Ylang Ylang

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 13.12.2023

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	Bougie à la cire de Soja - Fleur de coton & Ylang Ylang
Numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)
Identifiant unique de formulation (UFI)	SM00-DK7C-N422-3H4A
Code produit	BP38-231031-05

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	SU21 : utilisations par des consommateurs: ménages privés (= public général = consommateurs) PC28 : parfums, produits parfumés
--------------------------------------	---

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SI-CREATIVE / COMME AVANT
14 avenue Emile Zola, 13170 Les Pennes Mirabeau

Téléphone: +33 (0)4 84 89 43 18
e-mail: contact_qualite@comme-avant.bio

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.4S	sensibilisation cutanée	1	Skin Sens. 1	H317

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- **Mention d'avertissement** attention

- **Pictogrammes**

GHS07



- **Mentions de danger.**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Conseils de prudence.**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le

Règlement (CE) n° 2020/878

Bougie à la cire de Soja - Fleur de coton & Ylang Ylang

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 13.12.2023

- Conseils de prudence.

P501 Éliminer le contenu/récipient en point de collecte ou en déchèterie.

- Composants dangereux pour l'étiquetage

Linalool, huile essentielle de lavandin, dl-Citronellol, Huile essentielle de géranium, (E)-anethole, Benzyl salicylate, Eugenol, Huile essentielle de basilic

2.3 Autres dangers

Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu. Il n'y a aucune information additionnelle.






RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes	Notes
Linalool	No CAS 78-70-6 No CE 201-134-4 No d'enreg. REACH 01-2119474016-42- xxxx	≤ 2,1	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1B / H317		
huile essentielle de lavandin	No CAS 91722-69-9 No CE 294-470-6 No d'enreg. REACH 01-2120736147-55- xxxx	≤ 1,4	Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1B / H317 Aquatic Chronic 3 / H412		
Huile essentielle de géranium	No CAS 8000-46-2 90082-51-2 No CE 290-140-0	≤ 0,7	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1 / H317 Aquatic Chronic 3 / H412		
dl-Citronellol	No CAS 106-22-9 No CE 203-375-0 No d'enreg. REACH 01-2119453995-23- xxxx	≤ 0,7	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1B / H317		
Benzyl salicylate	No CAS 118-58-1 No CE 204-262-9 No d'enreg. REACH 01-2119969442-31	≤ 0,35	Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1B / H317 Aquatic Chronic 3 / H412		

Fiche de Données de Sécurité





selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le

Règlement (CE) n° 2020/878

Bougie à la cire de Soja - Fleur de coton & Ylang Ylang

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 13.12.2023

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes	Notes
Eugenol	No CAS 97-53-0 No CE 202-589-1 No d'enreg. REACH 01-2119971802-33- xxxx	≤ 0,35	Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1B / H317		
(E)-anethole	No CAS 4180-23-8 No CE 224-052-0 No d'enreg. REACH 01-2119979097-22- xxxx	≤ 0,35	Skin Sens. 1 / H317 Aquatic Chronic 3 / H412		
Huile essentielle de basilic	No CAS 84775-71-3 No CE 283-900-8 No d'enreg. REACH 01-2120769891-39- xxxx	≤ 0,18	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1B / H317 Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Chronic 3 / H412	 	

Nom de la substance	Limites de concentrations spécifiques	Facteurs M	ETA	Voie d'exposition
(E)-anethole	-	-	≥ 1.420 mg/kg	oral
Eugenol	-	-	> 1.500 mg/kg	oral

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le

Règlement (CE) n° 2020/878

Bougie à la cire de Soja - Fleur de coton & Ylang Ylang

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 13.12.2023

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau, Mousse, Poudre ABC

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts, Ramasser mécaniquement

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Ramasser mécaniquement.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le

Règlement (CE) n° 2020/878

Bougie à la cire de Soja - Fleur de coton & Ylang Ylang

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 13.12.2023

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

- Indications/informations spécifiques

Des dépôts de poussières peuvent se former à l'intérieur d'un local d'exploitation sur toutes les surfaces où des poussières sont susceptibles de s'accumuler. Le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

Atmosphères explosives

Élimination de dépôts de poussières.

Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)
cette information n'est pas disponible

DNEL pertinents des composants du mélange							
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition	Source
Linalool	78-70-6	DNEL	2,8 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Linalool	78-70-6	DNEL	16,5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Linalool	78-70-6	DNEL	2,5 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le

Règlement (CE) n° 2020/878

Bougie à la cire de Soja - Fleur de coton & Ylang Ylang

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 13.12.2023

DNEL pertinents des composants du mélange							
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition	Source
Linalool	78-70-6	DNEL	5 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
dl-Citronellol	106-22-9	DNEL	10 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
dl-Citronellol	106-22-9	DNEL	10 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
dl-Citronellol	106-22-9	DNEL	327,4 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
dl-Citronellol	106-22-9	DNEL	161,6 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Eugenol	97-53-0	DNEL	21,2 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Eugenol	97-53-0	DNEL	6 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

PNEC pertinents des composants du mélange							
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition	Source
Linalool	78-70-6	PNEC	10 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Linalool	78-70-6	PNEC	2,22 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Linalool	78-70-6	PNEC	0,222 mg/kg	organismes pélagiques	sédiments	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Linalool	78-70-6	PNEC	7,8 mg/kg	prédateurs (importants)	eau	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Linalool	78-70-6	PNEC	2 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le

Règlement (CE) n° 2020/878

Bougie à la cire de Soja - Fleur de coton & Ylang Ylang

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 13.12.2023

PNEC pertinents des composants du mélange							
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition	Source
Linalool	78-70-6	PNEC	0,2 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Linalool	78-70-6	PNEC	0,02 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Linalool	78-70-6	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Linalool	78-70-6	PNEC	2,22 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Linalool	78-70-6	PNEC	0,222 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Linalool	78-70-6	PNEC	0,327 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
dl-Citronellol	106-22-9	PNEC	0,0024 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
dl-Citronellol	106-22-9	PNEC	0,00024 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
dl-Citronellol	106-22-9	PNEC	580 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
dl-Citronellol	106-22-9	PNEC	0,0256 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
dl-Citronellol	106-22-9	PNEC	0,00256 mg/kg	organismes pélagiques	sédiments	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
dl-Citronellol	106-22-9	PNEC	0,00371 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
dl-Citronellol	106-22-9	PNEC	0,024 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le

Règlement (CE) n° 2020/878

Bougie à la cire de Soja - Fleur de coton & Ylang Ylang

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 13.12.2023

PNEC pertinents des composants du mélange							
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition	Source
Eugenol	97-53-0	PNEC	1,13 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Eugenol	97-53-0	PNEC	0,113 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Eugenol	97-53-0	PNEC	0,081 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Eugenol	97-53-0	PNEC	0,008 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Eugenol	97-53-0	PNEC	0,015 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants de protection.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide (cire)
Couleur	crème
Odeur	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le

Règlement (CE) n° 2020/878

Bougie à la cire de Soja - Fleur de coton & Ylang Ylang

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 13.12.2023

Inflammabilité	non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	ne s'applique pas
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Température de décomposition	non déterminé
(valeur de) pH	non déterminé
Viscosité cinématique	non pertinent
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau	non déterminé
Coefficient de partage	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
Densité et/ou densité relative	
Densité	non déterminé
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
Caractéristiques des particules	cette information n'est pas disponible

9.2 Autres informations

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.

10.5 Matières incompatibles

Il n'y a aucune information additionnelle.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le

Règlement (CE) n° 2020/878

Bougie à la cire de Soja - Fleur de coton & Ylang Ylang

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 13.12.2023

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (ST/SG/AC.10/30/Rev.8, GHS)

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Toxicité aiguë des composants						
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce	Source
Linalool	78-70-6	oral	LD50	2.790 mg/kg	rat	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Linalool	78-70-6	cutané	LD50	5.610 mg/kg	lapin	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
huile essentielle de lavandin	91722-69-9	oral	LD50	>5.000 mg/kg	lapin	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
huile essentielle de lavandin	91722-69-9	cutané	LD50	>5.000 mg/kg	rat	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
dl-Citronellol	106-22-9	oral	LD50	3.450 mg/kg	rat	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
dl-Citronellol	106-22-9	cutané	LD50	2.650 mg/kg	lapin	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
(E)-anethole	4180-23-8	oral	LD50	$\geq 1.420 - \leq 3.070$ mg/kg	rat	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
(E)-anethole	4180-23-8	inhalation: poussières/brouillard	LC50	$\geq 5,1$ mg/l/4h	rat	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
(E)-anethole	4180-23-8	cutané	LD50	>4.900 mg/kg	lapin	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le

Règlement (CE) n° 2020/878

Bougie à la cire de Soja - Fleur de coton & Ylang Ylang

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 13.12.2023

Toxicité aiguë des composants						
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce	Source
Benzyl salicylate	118-58-1	oral	LD50	2.200 mg/kg	inconnu	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Eugenol	97-53-0	oral	LD50	>1.500 - <3.000 mg/kg	souris	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Huile essentielle de basilic	84775-71-3	oral	LD50	2.790 mg/kg	rat	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le

Règlement (CE) n° 2020/878

Bougie à la cire de Soja - Fleur de coton & Ylang Ylang

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 13.12.2023

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Source	Durée d'exposition
Linalool	78-70-6	LC50	27,8 mg/l	poisson	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/	96 h
Linalool	78-70-6	EC50	59 mg/l	invertébrés aquatiques	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/	48 h
Linalool	78-70-6	ErC50	156,7 mg/l	algue	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/	96 h
huile essentielle de lavandin	91722-69-9	EL50	21,41 mg/l	invertébrés aquatiques	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/	48 h
dl-Citronellol	106-22-9	LC50	14,66 mg/l	poisson	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/	96 h
dl-Citronellol	106-22-9	EC50	17,48 mg/l	invertébrés aquatiques	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/	48 h
(E)-anethole	4180-23-8	LC50	7 mg/l	poisson	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/	96 h
(E)-anethole	4180-23-8	EC50	4,25 mg/l	invertébrés aquatiques	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/	48 h
Eugenol	97-53-0	LC50	13 mg/l	poisson	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/	24 h
Eugenol	97-53-0	EC50	1,05 mg/l	invertébrés aquatiques	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/	48 h

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le

Règlement (CE) n° 2020/878

Bougie à la cire de Soja - Fleur de coton & Ylang Ylang

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 13.12.2023

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Source	Durée d'exposition
Eugenol	97-53-0	ErC50	24 mg/l	algue	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/	72 h
Huile essentielle de basilic	84775-71-3	EL50	23,8 mg/l	invertébrés aquatiques	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/	48 h

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Source	Durée d'exposition
Linalool	78-70-6	LC50	27,8 mg/l	poisson	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/	24 h
Linalool	78-70-6	EC50	71 mg/l	invertébrés aquatiques	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/	24 h
huile essentielle de lavandin	91722-69-9	EL50	34,56 mg/l	invertébrés aquatiques	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/	24 h
dl-Citronellol	106-22-9	EC50	>10.000 mg/l	micro-organismes	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/	30 min
(E)-anethole	4180-23-8	EC50	2,81 mg/l	invertébrés aquatiques	Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/	21 d

12.2 Persistance et dégradabilité

Processus de la dégradabilité des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Méthode	Source
Linalool	78-70-6	disparition de l'oxygène	40,9 %	5 d		Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le

Règlement (CE) n° 2020/878

Bougie à la cire de Soja - Fleur de coton & Ylang Ylang

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 13.12.2023

Processus de la dégradabilité des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Méthode	Source
dl-Citronellol	106-22-9	disparition de l'oxygène	80 – 90 %	28 d		Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
(E)-anethole	4180-23-8	disparition de l'oxygène	79 %	28 d		Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
(E)-anethole	4180-23-8	formation de dioxyde de carbone	≥90,7 – ≤91,2 %	28 d		Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Eugenol	97-53-0	disparition de l'oxygène	50 %	7 d		Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Huile essentielle de basilic	84775-71-3	disparition de l'oxygène	74 %	28 d		Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le

Règlement (CE) n° 2020/878

Bougie à la cire de Soja - Fleur de coton & Ylang Ylang

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 13.12.2023

Remarques

Veillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** pas attribué
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** pas attribué
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** aucune
- 14.4 Groupe d'emballage** pas attribué
- 14.5 Dangers pour l'environnement** pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Pas attribué.

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

pas attribué

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

pas attribué

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)**
- Directive Seveso**

2012/18/UE (Seveso III)			
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut	Notes
	pas attribué		

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le

Règlement (CE) n° 2020/878

Bougie à la cire de Soja - Fleur de coton & Ylang Ylang

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 13.12.2023

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
EL50	Effective Loading 50 %: le EL50 correspond au taux de charge testée nécessaire pour produire une réponse dans 50% des organismes d'essai
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
GHS	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies (ST/SG/AC.10/30/Rev.8)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LD50	Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le

Règlement (CE) n° 2020/878

Bougie à la cire de Soja - Fleur de coton & Ylang Ylang

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 13.12.2023

Abr.	Description des abréviations utilisées
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies (ST/SG/AC.10/30/Rev.8)
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Fournisseur.

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labeling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non-responsabilité

Ce document a été établi conformément au règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020 et la classification déterminée conformément aux critères de classification établis par le règlement (CE) 1272/2008 du parlement et du conseil du 16 décembre 2008, à partir des données disponibles sur la (les) substance(s) ou le mélange concerné(es) par le document à sa date d'édition.

Les informations fournies dans ce document ont pour but d'assurer la sécurité relative à la manipulation, l'utilisation, la transformation, le stockage, le transport, l'élimination lors de la mise sur le marché de la substance ou du mélange.

Ces informations sont susceptibles d'être invalides si la substance ou le mélange concerné(e) par le document est employé(e) pour un autre usage que celui mentionné à la section 1 dudit document.

Le destinataire de cette fiche de données de sécurité est responsable de sa transmission dans la chaîne d'approvisionnement en aval.